

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT P-22-867-8

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement amendant le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 14-867-2.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 28 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°22-867-8 amendant le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 14-867-2 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- La zone R-71 est localisée dans le secteur au sud de la rue Western et à l'est de la rue Yves Malouin;
- La zone R-72 est localisée dans le prolongement de la rue Beaugard.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- D'assujettir les nouvelles zones « R-71 et R-72 » au règlement de PIIA à la suite du déplacement de ces zones, d'une zone de réserve à une zone prioritaire d'aménagement.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 18 juillet 2022 à 18h30, à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 29 juin 2022

Louis Verhoef, Greffier

Public notice

PUBLIC MEETING FOR CONSULTATION ON DRAFT REGULATION P-22-867-8

Public notice to persons and organizations wishing to express their views on the draft by-law amending the by-law relating to site plans and architectural integration (PIIA) No. 14-867-2.

In accordance with the Act respecting land use planning and development, at a meeting held on June 28, 2022, the municipal council of the City of Waterloo adopted, by resolution, the draft by-law entitled "By-law No. 22-867-8 amending the by-law relating to site plans and architectural integration (PIIA) No. 14-867-2 of the City of Waterloo".

Description of the area concerned:

- Zone R-71 is located in the area south of Western Street and east of Yves Malouin Street;
- Zone R-72 is located in the extension of Beauregard Street.

The purpose of this draft regulation is to amend the by-law relating to site plans and architectural integration (PIIA) in order to:

- To subject the new zones "R-71 and R-72" to the PIIA regulation following the relocation of these zones from a reserve area to a priority development zone.

NOTICE is hereby given of the holding of a public consultation meeting on July 18, 2022 at 6:30 p.m., at Waterloo City Hall, 417 de la Cour Street.

This public consultation meeting will allow the council to explain the draft by-law and the consequences of its adoption, and to hear from the persons and organizations who wish to speak.

The draft by-law is available for consultation on the City's website: <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

This draft does not include provisions requiring referendum approval.

Given in Waterloo, June 29, 2022

Louis Verhoef, Town Clerk